



Le Comité Départemental des Côtes d'Armor et la Compagnie des archers de Pordic

ont le plaisir de vous inviter au

Trophée des Mixtes pour la manche en salle

Dimanche 28 avril 2019

à la Salle Omnisport de Pordic
rue PIERRE DE COUBERTIN 22590 PORDIC
Coordonnées Gps : 48.570502 (Lat) / -2.811735 (Long)

En 2019, pour être support à une qualification au trophée national des mixtes (29 et 30 juin), les trophées départementaux devront reposer sur 2 manches : une manche en salle **ET** une manche en extérieur.

Ouverture du greffe	13h30
Entrainement sur cible	14h15
Tirs de qualification	14h30
Match de poules	15h15
Finales	16h30
Résultats	17h00

TARIFS

Equipes	10 €
---------	------

FORMAT DE LA COMPETITION : RECOMMANDE PAR LA FFTA

	Equipe de 2 archers (un Homme et une femme)	Distance- Taille blasons
4 CATEGORIES	1 ^{ere} année de licence	18M – Blason de 60cm
	Arc classique (toutes catégories d'âge)	18M – Blason de 40 cm
	Arc à poulies (C / J / S / V / SV)	18M – Trispot de 40 cm
	Arc nu (toutes catégories d'âge)	18M – Blasons de 60 cm

COMPOSITION DES EQUIPES D'UNE MANCHE à L'AUTRE

Le trophée départemental étant support de « qualification » au trophée national des mixtes, si, dans une catégorie, un club ne présente qu'une seule équipe, la composition de celle-ci pourra différer d'une



manche à l'autre. En revanche, si le club est représenté par plusieurs équipes, alors la composition de celles-ci ne devra pas changer.

Une manche est composée de 3 phases : un tir de « mini-qualification », des matchs de poule et le Big Shoot Off (tir de barrage final pour désigner le vainqueur). Les mini-qualifications servent à faire la répartition des équipes dans les poules et les matchs de poule à déterminer les équipes qui prendront part au Big Shoot Off.

Toutes les phases se tirent dans le même rythme : celui utilisé lors des matchs en tir par équipe mixtes (80 secondes pour tirer les 4 flèches).

DEROULEMENT DU TROPHEE

Mini-qualification : 5 volées de 4 flèches (2 flèches par archer)

80 secondes par volée – Rythme de tir AB/ CD

Si des égalités demeurent après l'application des règles de départage (comptage des 10 et 9) : un tirage au sort est effectué.

Phases finales en poule

Match en sets (pour toutes les catégories)

- set gagné = 2 points, - Egalité = 1 point aux 2 équipes ; - La première équipe à 5 points a gagné ; - Si égalité à 4-4 = tir de barrage. - Un match gagné = 2 points pour le classement. - Si nombre impair d'équipes, le match à vide donne une victoire 5-0. - En cas d'égalité après les matchs de poule, le départage s'effectuera :
- D'abord sur les points set ;
- Ensuite le score des qualifications ;
- Enfin, si l'égalité persiste un tir de barrage sera tiré.

Big Shoot Off entre les vainqueurs de poule

(ou les 2 premiers si moins de 6 équipes dans une catégorie)

Le Big Shoot Off sert à déterminer le vainqueur de la manche du trophée départemental des mixtes. Il se tire entre les vainqueurs de chaque poule sous les yeux de tous les participants. Le nombre d'équipes participant au Big Shoot Off est déterminé par le nombre de poules de la catégorie.

Volée 1 : L'ensemble des équipes vainqueurs de poule tirent une volée à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes continuent.

Volée 2 : Les quatre équipes tirent une volée à l'issue de laquelle les 2 meilleures équipes continuent.

Volée 3 : Les deux équipes finalistes se rencontrent pour déterminer le vainqueur de la manche.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Posséder une licence FFTA

(Jeunes, adultes, pratique en club, adulte pratique en compétition)

Appartenir au même club du département des Côtes d'Armor

Nombre d'équipes par club non limité mais dans un ordre de priorité car s'il y a trop d'équipes on retient les premières équipes de chaque catégorie



REPRESENTATION DU CLUB

Le nombre d'équipes par club pouvant participer au Trophée départemental n'est pas limité. L'idée étant de favoriser les échanges entre hommes et femmes et entre les clubs, il est préconisé de d'abord favoriser la diversité, ensuite en fonction de la place disponible, la possibilité à d'autres équipes d'un même club de participer peut-être donnée

TENUE : Chaussures de sport obligatoires. Tenue blanche ou de club souhaitée

RECOMPENSES : Coupes aux 1^{ères} équipes de chaque catégorie

INSCRIPTIONS :

A retourner pour le 24 Avril 2019 au plus tard à :

c.s.d.22tiralarc@orange.fr et compagniedesarchersdepordic@gmail.com

Par courrier pour le paiement : **Joël Moulin, 3 allée Jean de la Fontaine, le Sépulcre 22190 PLERIN**

Sur place : BUVETTE, PATISSERIES, BONBONS ...

Accès:

- quitter la RN 12 à la sortie "les rampes" (D786), direction Pordic, Paimpol par la côte;
- au rond point de Intermarché, prendre Pordic centre;
- suivre salle omnisport : 2^{ème} rue à droite après avoir passé la pancarte PORDIC;
- au premier rond point arboré, prendre en face;
- puis à gauche au rond point suivant peint par terre; la salle est alors sur la droite.

Coordonnées Gps : 48.570502 (Lat) / -2.811735 (Long)

Portable le jour de la compétition: 06 17 79 45 39



